

| Situation épidémiologique |

Dans un contexte d'accès à l'eau potable et d'assainissement insuffisant, la fièvre typhoïde reste une maladie endémique à Mayotte, avec une incidence estimée à 11,1 cas pour 100 000 habitants en 2017 (janvier-juillet).

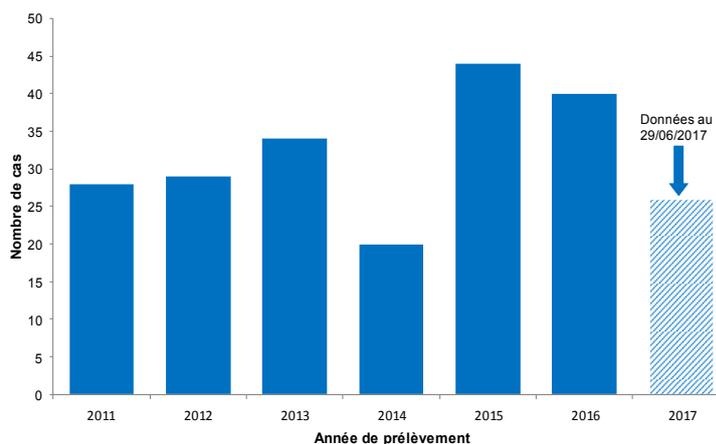
Au cours des dernières années, les cas sont survenus de manière isolée ou sous la forme de regroupements géographiques dans plusieurs endroits sur l'île. Ainsi, parmi les 26 cas diagnostiqués en 2017 et déclarés à la CVAGS, 16 résidaient dans la commune de Koungou dont 8 cas groupés survenus entre les semaines 21 et 24. Tous ces cas groupés ont des liens familiaux ou de voisinage.

Résultats de la surveillance

Entre le 1^{er} janvier et le 29 juin 2017, 26 cas de fièvre typhoïde confirmés par hémoculture et/ou coproculture ont été signalés par le laboratoire du CHM à la CVAGS de Mayotte. Aucun cas de fièvre paratyphoïde n'a été identifié. Sur les six premiers mois de l'année, ces valeurs se situent dans les moyennes observées les six dernières années (2011-2016) (Figure 1). Les 26 cas sont répartis de janvier à juin 2017 mais plus d'un tiers (11 cas) est survenu au mois de juin, avec 8 cas groupés dans la commune de Koungou en particulier dans les villages de Longoni et Koungou (Figure 2).

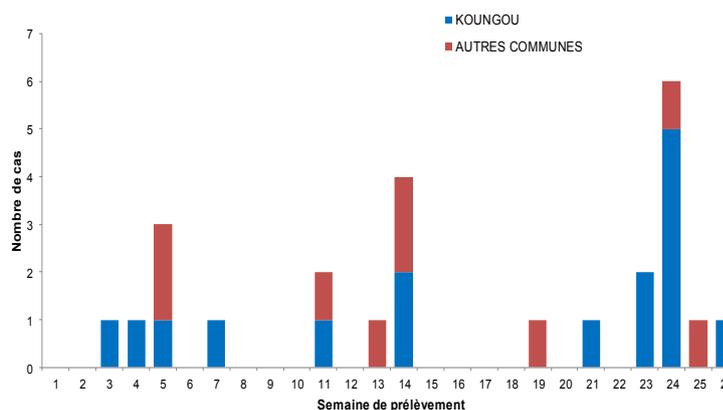
| Figure 1 |

Nombre de cas confirmés de fièvre typhoïde par année de prélèvement, janvier 2011—juin 2017, Mayotte (n=221)



| Figure 2 |

Répartition des cas confirmés de fièvre typhoïde par commune et semaine de prélèvement en 2017, Mayotte (n = 26)



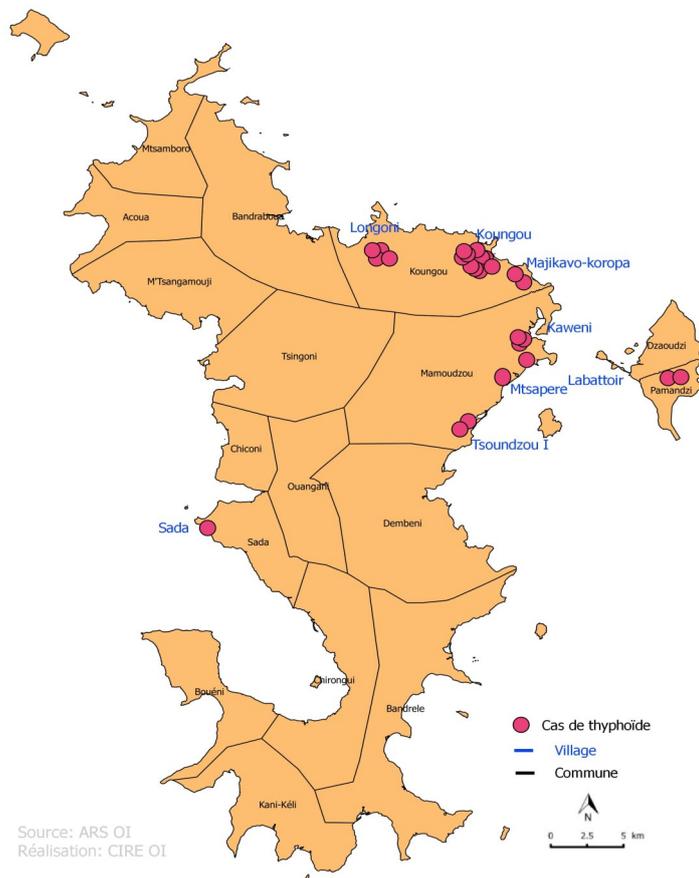
Source : enquêtes réalisées par la CVAGS de Mayotte, ARS océan Indien

Répartition géographique

Parmi les 26 patients signalés en 2017, 16 résidaient dans la commune de Koungou, essentiellement dans les villages de Koungou (10 cas), Longoni (4 cas) et Majikavo-Koropa (2 cas). Les 10 autres cas sont répartis sur d'autres communes du Nord-Est de l'île (Mamoudzou et Pamandzi) et Sada à l'Ouest (Figure 3).

| Figure 3 |

Répartition géographique des cas de fièvre typhoïde par village en 2017 à Mayotte (n = 26)



Descriptif des cas groupés dans la commune de Koungou

Les 8 cas groupés survenus au cours du mois de juin dans la commune de Koungou résident dans les villages de Longoni (4 cas) et Koungou (4 cas). Il s'agit de 3 hommes et 5 femmes avec une moyenne d'âge de 17 ans (min 3 ans—max 37 ans), dont 4 cas étaient des enfants de moins de 15 ans. Sept patients ont été hospitalisés dont 1 cas hospitalisé en réanimation.

Un lien de voisinage ou familial a été établi entre ces 8 cas. Un cas initial habitant dans le village de Koungou est de la même fratrie qu'un cas habitant à Longoni dont 3 enfants sont également des cas. Un autre cas identifié est le conjoint du cas de Koungou. Enfin, 2 cas sont des voisins du cas de Koungou.

Tous les cas sont autochtones car aucun n'a voyagé en dehors de Mayotte. Aucun cas n'était vacciné contre la typhoïde.

• Source de contamination

Dans le village de Koungou, le cas initial habite dans le quartier Kirson, dans une cour abritant plusieurs bangas avec un point d'eau potable proche des latrines communes, de la douche et du coin vaisselle. Les investigations auprès des cas de fièvre typhoïde à Koungou ont permis d'identifier ce point d'eau de la cour comme probable source de contamination. De plus, le dispositif d'assainissement et de gestion des eaux usées est déficient dans cette cour commune. Par ailleurs, lors des investigations dans le quartier Kirson, une mosquée disposant d'un grand bac en béton commun pour les ablutions (dispositif interdit) a été identifiée. Ce bac commun d'ablutions pourrait être une autre source probable de contamination.

Un cas de Longoni, s'est contaminé à Koungou après s'être déplacé dans ce village pour aller garder les enfants du cas initial de Koungou, qui était hospitalisé en réanimation au CHM. De retour à Longoni, ce cas a par la suite contaminé ses propres enfants.

| Mesures de gestion |

Un renforcement de la surveillance épidémiologique a été mis en place afin d'identifier tout nouveau cas et permettre une meilleure description du phénomène. Tous les professionnels de santé (médecins libéraux, laboratoire du Centre hospitalier de Mayotte (CHM), équipes de SAMU/urgences du CHM...) ont été informés. Certains cas étant des enfants scolarisés, le vice-rectorat a été informé afin d'organiser les mesures de prévention sur l'hygiène. En parallèle, des mesures de renforcement d'hygiène et environnementales doivent être mises en œuvre par l'Agence de Santé Océan Indien et la municipalité de Koungou afin de limiter l'apparition de nouveaux cas.

| Déclaration des cas |

Dans le contexte actuel, l'attention des différents professionnels de santé est attirée sur le **diagnostic des patients présentant un tableau clinique évocateur de fièvre typhoïde**. Il se fait par l'isolement de *S. Typhi* ou *Paratyphi* dans le sang, les selles ou un autre prélèvement (moelle osseuse, urines). La sérologie (test de Widal) est de peu de valeur diagnostique. Le traitement repose sur les antibiotiques.

Tout tableau clinique évocateur de fièvre typhoïde ou paratyphoïde associé à un isolement de *Salmonella Typhi* ou *Paratyphi A, B* ou *C* quel que soit le site d'isolement doit faire l'objet d'un signalement immédiat à la plateforme de veille, d'alerte et d'urgences sanitaires de l'ARS OI.

Plateforme de veille et d'urgences sanitaires

Tel : 0269 61 83 20 - Fax : 02 62 31 69 76

ars-oi-cvags-mayotte@ars.sante.fr

La Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire effectue ensuite l'investigation sur le terrain auprès du patient.

| Recommandations |

La prévention repose sur une **bonne hygiène individuelle et alimentaire** en évitant la consommation d'eau non contrôlée et d'aliments crus ou mal lavés. Les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes sont des « maladies des mains sales » dont la chaîne de transmission peut être interrompue par le lavage soigneux des mains après contact fécal et avant la manipulation des aliments.

Le Haut Conseil de Santé Publique, précise dans son avis de février 2012⁽¹⁾, que la **vaccination** est **obligatoire** pour les personnels de laboratoire manipulant des selles et **recommandée** pour les voyageurs âgés de plus de 2 ans se rendant dans un pays de haute endémicité, comme l'île de Mayotte. Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a émis en 2007 un avis relatif à une situation épidémiologique proche en Guyane⁽²⁾. Cet avis précise qu'en dehors des situations particulières détaillées ci-dessus, la vaccination n'est pas recommandée, et que la meilleure stratégie pour lutter contre la fièvre typhoïde repose sur les mesures environnementales d'assainissement et l'éducation sanitaire de la population. Cet avis peut être considéré comme applicable à Mayotte.

⁽¹⁾ Avis du Haut Conseil de Santé Publique du 2 février 2012 : Adaptation des recommandations et du calendrier vaccinal de Mayotte - 2 février 2012

⁽²⁾ Avis de Conseil supérieur d'hygiène publique de France, Section Maladies transmissibles, relatif à l'opportunité de vaccination contre la typhoïde lors de la survenue d'épidémie ou de cas groupés en Guyane. Séance du 19 janvier 2007.

Les points clés

- **26 cas signalés en 2017**
- **8 cas groupés en juin dans les villages de Longoni et Koungou**

Remerciements

Ce point est réalisé à partir des déclarations faites par le laboratoire du CHM.

La transmission des données et l'investigation des cas sont réalisées par la CVAGS Mayotte de l'Agence de Santé Océan Indien.

Liens utiles

- **Lien vers le point sur :**

https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=le+point+sur

- **Fiche Cerfa de notification :**

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire/>

Liste de diffusion

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion des points épidémiologiques, envoyez un mail à ars-oi-cire@ars.sante.fr

Directeur de la publication :

François Bourdillon
Santé publique France

Rédacteur en chef:

Laurent Filleul, Responsable de la Cire océan Indien

Comité de rédaction :

Cire océan Indien
Elsa Baileydier
Elise Brottet
Luce Menuudier
Frédéric Pagès
Marc Ruelo
Jean-Louis Solet
Marion Subiros
Pascal Vilain
Hassani Youssouf

Diffusion :

Cire océan Indien
2 bis, av. G. Brassens
CS 61002
97743 Saint Denis Cedex 9
Tel : +262 (0)2 62 93 94 24
Fax : +262 (0)2 62 93 94 57

Retrouvez-nous sur :